

LE RISQUE CHIMIQUE

Programme applicable au 01/01/2022

OBJECTIF :

- ⇒ Acquérir les connaissances nécessaires pour le travail au contact de produits chimiques

PERSONNEL CONCERNE :

- ⇒ Niveau 1 : tout personnel utilisateur de produits chimiques
- ⇒ Niveau 2 : encadrants, responsables hygiène sécurité...

PRE-REQUIS :

- ⇒ Sans Objet



DUREE :

- ⇒ Niveau 1 (sensibilisation) : 3,5 heures
- ⇒ Niveau 2 : 7 heures

LIEU :

- ⇒ Votre entreprise

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- ⇒ Minimum : 1
- ⇒ Maximum : 10

PERIODICITE DE RECYCLAGE :

- ⇒ Pas de préconisation

COÛT :

- ⇒ Niveau 1 : A partir de 400 € HT la demi-journée pour un groupe : nous consulter
- ⇒ Niveau 2 : A partir de 600 € HT la journée pour un groupe : nous consulter

CALENDRIER :

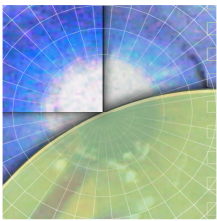
- ⇒ Nous consulter

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ⇒ Apports théoriques (support vidéo + livret stagiaire) et visite des lieux de travail

VALIDATION :

- ⇒ Attestation de formation



CONTENU :

I. DEFINITION DE LA PREVENTION

- A. Statistiques accident du travail/ maladie professionnelle
- B. La prévention dans l'entreprise
- C. Notion de danger, de risque

II. LE RISQUE CHIMIQUE (articles R 4412-2 et suivant du code du travail)

- A. Définition du produit chimique (article R4411-3 et du code du travail)
 - § les substances chimiques
 - § les préparations chimiques
- B. La classification des produits chimiques
 - § nomenclature des produits chimiques
 - § les pictogrammes des produits chimiques
- C. Les produits chimiques et le salarié
 - § les différentes phases de contaminations du corps humain
 - § la dangerosité des différentes familles de produits chimiques (Xi, Xn, C, F, F+, E, O)
 - § directive « Reach » et nouveaux pictogrammes de sécurité sur les produits chimiques
 - § identification des risques (R) et les précautions à prendre (S)

III. LES PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

- A. Les principes généraux de prévention mentionnés à l'article L.4121-2 du code du travail
- B. La fiche de données de sécurité (F.D.S.) et son contenu
- C. Le risque chimique et les obligations de l'employeur
- D. Le risque chimique et les obligations du salarié
- E. Le contrôle du risque chimique sur les lieux de travail
- F. Les installations de premiers secours
- G. La Surveillance Médicale Renforcée (S.M.R.)

IV. LES REGLES DE STOCKAGES DES PRODUITS CHIMIQUES

- A. La compatibilité des produits chimiques
- B. L'agencement des locaux
 - § la séparation matérielle
 - § la ventilation des locaux

V. LES EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS ET LEURS UTILISATIONS

- A. Les différents E.P.I.
- B. Les règles de décontamination, de nettoyage et de stockage des E.P.I

VI. VISITE DES ATELIERS AFIN D'AMELIORER LA PREVENTION DANS LES ATELIERS

VII. EVALUATION DE FIN DE STAGE

